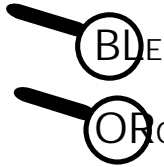


Info.pl@ine

ZOOM sur



BLE

ORGE de PRI NTEMPS

N°36 – 18 mai 2005 - 3 pages

Continuer la protection contre la septoriose

Oidium en progression

FORUM DES CHAMPS

FORUM DES CHAMPS les 7, 8 et 9 juin 2005 :
L'ÉVÉNEMENT AGRONOMIQUE CONÇU POUR VOUS

Nous vous invitons à venir participer au Forum des Champs pour des échanges techniques sur l'agronomie, les cultures, la réglementation et des réponses à vos questions.

AGRO-METEO

Les pluies continuent et sont favorables au développement des maladies sur les céréales.

Les températures de saison contribuent à garder une humidité relativement importante favorable au développement des maladies.

L'activité des ravageurs est souvent limitée par ces conditions météo.

ACTUALITES CULTURES

BLE (Stade : gonflement à début épiaison)

P Protection fongicide

Etat sanitaire : les températures fraîches de ces derniers jours ralentissent la sortie des symptômes de septoriose, bien que les pluies régulières maintiennent le risque élevé. Dans les parcelles, les témoins non traités fongicides présentent des symptômes de septoriose sur la feuille n°2 et dans quelques rares cas sur la feuille n°1.

Les rouilles sont toujours absentes à ce jour.

En cas d'absence de traitement depuis le 25 avril, intervenir sans tarder contre la septoriose avec un produit à base d'époxiconazole, éventuellement complété par une strobilurine (voir info.pl@ine n° 35).

Si les conditions climatiques actuelles continuent jusqu'au stade floraison (environ 8 jours après épiaison), le facteur de risque climatique sera important vis-à-vis de la fusariose sur épis. Ce risque augmente avec :

- les blés avec un précédent maïs notamment en non labour,
- les variétés sensibles : CAPHORN, CHARGER, SANKARA, RASPAIL.

Les variétés peu sensibles pourront ne pas être traitées : APACHE.

Seuls, les produits à base de metconazole ou tébuconazole présentent une efficacité sur cette maladie.

Produits utilisables contre la fusariose : CARAMBA 1 l/ha ou HORIZON EW 0,75 l/ha.

ORGE DE PRI NTEMPS (Stade : 2 nœuds à gonflement)

P Protection fongicide

L'oïdium progresse plus ou moins selon les situations. Dans certaines parcelles, l'oïdium est présent jusqu'à l'avant dernière feuille déployée. La rhynchosporiose et l'helminthosporiose n'ont pratiquement pas évolué depuis la semaine dernière.

Ø Les parcelles fortement contaminées par l'oïdium au stade 2 nœuds nécessitent un traitement :
OPUS 0,3 l/ha + GARDIAN 0,3 l/ha **ou** MELTOP 500 à 0,5 l/ha.

Ø Sur les parcelles au stade début gonflement le traitement fongicide doit être positionné entre la sortie de la dernière feuille (ce qui est le cas) et la sortie des barbes.

Ex : OPERA 0,5 à 0,7 l/ha, ou AMISTAR 0,5 + OPUS 0,5 l/ha ou ROMBUS 0,5 + OPUS 0,5 l/ha.

P Tordeuse des céréales ou *Cnephasia*

Actuellement la météo n'est pas favorable à ce ravageur.

Ø Seuil d'intervention : 1 larve pour 20 talles. Ex : CYTHRINE L 0,2 l/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha.

P Renforcement du col de cygne

Un traitement à base d'éthéphon (CERONE, ETHEVERSE 0,3 à 0,5 l/ha) au stade dernière feuille – sortie des barbes permet de renforcer le col de cygne et d'éviter que des épis soient cassés au moment de la récolte.

COLZA (Stade : siliques bosselées)

P Ravageurs

Ø Le colza a atteint le stade de fin de risque pour le charançon des siliques.

Ø Pucerons cendrés : pas encore observés mais continuer la surveillance.

POIS (les premières fleurs commencent à apparaître)

P Protection fongicide

Même si les parcelles paraissent saines vis-à-vis de l'anthracnose, un traitement préventif à base de chlorothalonil (1000 g/ha) contre l'anthracnose est à positionner au début floraison avant la chute des pétales.

FEVEROLES (6 à 8 paires de feuilles)

P Ravageurs

La météo n'est pas favorable à l'activité des pucerons noirs. Il n'y a pas lieu d'intervenir pour le moment contre ce ravageur.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

REPERAGE DES ADVENTICES DANS LES CEREALES

Les désherbages n'ont pas toujours donné des résultats satisfaisants cette année. Il peut y avoir plusieurs raisons :

- le produit pas toujours bien adapté à la diversité de la flore présente dans la parcelle,
- les conditions météo (hygrométrie et température) pas optimum,
- la dose employée pas adaptée au stade des adventices.

Dès maintenant, la stratégie de désherbage de l'année prochaine peut se préparer. Les adventices dépassent souvent dans les céréales, notamment le blé. Profiter de cette période pour repérer les zones infestées par les mauvaises herbes et des espèces qui sortent du blé (folles avoines, vulpins, ray-grass...).

Dès l'interculture, il sera possible de commencer à nettoyer ces ronds, soit lors de déchaumages répétés, soit par un traitement approprié. L'année prochaine, une attention particulière devra être portée sur ces zones.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

COUVERTS ENVIRONNEMENTAUX

RAPPEL è depuis le 1^{er} janvier 2005, tous les agriculteurs doivent avoir 3% de la surface en SCOP + lin + Chanvre en couvert environnemental. Cette surface doit être placée en priorité au long des cours d'eau identifiés par des traits pleins ou discontinus sur la carte IGN la plus récente.

Une précision vient d'être donnée par le Ministère de l'Agriculture concernant les agriculteurs qui auraient implanté une culture d'automne (colza principalement) le long d'un cours d'eau avant la parution des textes officiels. La règle aurait été le retournement de la culture pour planter un couvert environnemental. Cependant, dans la mesure où les désherbants utilisés peuvent être rémanents, ce qui ne permet pas une implantation régulière des couverts, il a été décidé de prendre en compte cette situation particulière.

En 2005, à titre exceptionnel, les agriculteurs qui se trouveraient dans cette situation, et qui ne disposeraient plus de la possibilité matérielle de respecter la règle des 3% de couvert environnemental prioritairement le long des cours d'eau, sont autorisés à maintenir les cultures d'hiver mises en place avant le 31 décembre 2004.

Cette disposition concerne uniquement les couverts environnementaux le long des cours d'eau. Il est précisé que les 3% doivent être respectés par ailleurs. Pour les producteurs ayant souscrit des contrats de gel industriel sur la totalité de leur surface gelée, l'obligation est réputée satisfaite.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre d'Agriculture 77, Pôle Agronomie et Environnement, 418, rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08

Toutes rediffusion et reproduction interdites